

PROJET DE CREATION ET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE A VAL-D'ARRY**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Par arrêté du 5 août 2021, Monsieur Gérard LEGUAY, Président de Pré-Bocage Intercom, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la création et à l'aménagement d'une zone d'activités à VAL-D'ARRY. La durée de cette enquête est de 31 jours consécutifs du jeudi 2 septembre 2021 à 9h00 au samedi 2 octobre 2021 à 12h00.

A cet effet, Monsieur Noël LAURENCE (Officier de l'armée de l'air, retraité), a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Caen en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E21000037/14 du 01/07/2021.

Il procédera en cette qualité aux dispositions prescrites par le présent arrêté. Il recevra au cours des permanences indiquées ci-dessous les observations orales et écrites des intéressés le :

- Jeudi 2 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de Val-D'Arry
- Mercredi 15 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 au siège de pré-Bocage Intercom
- Samedi 2 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de Val-D'Arry

Le dossier d'enquête publique relative à la création et à l'aménagement d'une zone d'activités à VAL-D'ARRY est constitué des documents suivants :

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE :

- l'arrêté du Président de PBI prescrivant l'enquête publique,
- les registres papier d'enquête publique,
- la page de garde,
- le fascicule de présentation du projet,
- L'évaluation environnementale

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public en mairie de Val-D'Arry et au siège de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom pendant toute la période de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessus ; le dossier pourra en outre être consulté sur les sites internet respectifs de ces établissements.

Mairie de Val-D'Arry, Place de l'Eglise – Noyers-Bocage, 14210 VAL-D'ARRY <https://www.valdarry.fr/>

Lundi de 10h à 12h - Mardi de 10h à 12h et de 16h à 18h30 - Jeudi de 10h à 12h - Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Siège de Pré-Bocage Intercom, 31 rue de Vire – Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY <https://prebocageintercom.fr/>

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Siège de Pré-Bocage Intercom	Adresse	Horaires d'ouverture	Date et horaire de la permanence
<i>Aunay-sur-Odon (commune déléguée de Les Monts d'Aunay)</i>	Maison des services au public – 31, rue de Vire -Aunay-sur-Odon	Lundi au mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le jeudi de 9h00 à 12h00	Permanence : mercredi 15 septembre de 14h00 à 17h00

Mairie	Adresse	Horaires d'ouverture de la mairie	Date et horaire de la permanence
<i>Noyers-Bocage (Commune déléguée de Val-D'Arry)</i>	Place de l'église Noyers Bocage 14210 VAL-D'ARRY	Lundi 10h-12h / Mardi 10h-12h / 16h-18h30 Jeudi 10h-12h / ----- Vendredi 10h-12h / 14h-18h00	- 1 ^{ère} permanence : jeudi 2 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 - 2 ^{ème} permanence : samedi 2 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Les observations du public peuvent être consignées dans les registres prévus à cet effet, être transmises par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Pré-Bocage Intercom, service développement économique, 31 rue de Vire - Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY ou par voie électronique à l'adresse suivante : resp.dev.eco@pbi14.fr

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le samedi 2 octobre à 12h00.

Un accès gratuit aux dossiers est également garanti par un poste informatique sur chacun des sites, au siège de Pré-Bocage Intercom et en mairie de Val-D'Arry. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Nicolas Fèvre, chargé de mission développement économique à dev.eco@pbi14.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de création de la zone d'activités pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des avis, observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire

Fait à Les Monts d'Aunay, le 5 août 2021

Le Président,
Gérard LEGUAY.

